



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras, le - 2 SEP. 2022

**RECEPISSE DE DECLARATION
REALISATION DE PRELEVEMENTS ISSUS D'UN FORAGE
sur le territoire de la commune de MERCATEL
M. ARNAUD VASSE - M. FREDERIC PIMBERT**

VU le Code de l'Environnement et notamment le Livre II de la partie Législative et le Livre II, Chapitre IV de la partie Réglementaire ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée approuvé le 21 /02 2020 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 26 mai 2021 nommant Monsieur Edouard GAYET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais à compter du 15 juin 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-60-90 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

VU la décision du 11 août 2022 accordant subdélégation de signature à Monsieur Olivier MAURY, Chef du Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et à ses adjoints ;

VU le récépissé de déclaration délivré le 08 décembre 2020 relatif à la création du forage dans le cadre de la rubrique 1.1.1.0 et enregistré sous le n° 62-2020-00346 ;

VU la déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement reçue le 30 juin 2022 , présentée par M. ARNAUD VASSE et M. FREDERIC PIMBERT, enregistrée sous le n°62-2022-00220 et relative à un prélèvement d'eaux souterraines par forage sur la commune de MERCATEL;

VU l'accusé de réception de la déclaration délivré le 06 juillet 2022 ;

2° Par les déclarants dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le Service de l'Environnement en charge de la police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R.216-12 du Code de l'Environnement.

En application de l'article R.214-40 du Code de l'Environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté avant réalisation, à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

L'article R.214-40-3 du Code de l'Environnement précise que, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration d'un projet cesse de produire effet lorsque celui-ci n'a pas été mis en service ou réalisé dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration, à défaut de quoi la déclaration devient caduque.

Les agents mentionnés à l'article L.172-1 du Code de l'Environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration, à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas les déclarants de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Pour le Préfet et par délégation

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Prescriptions générales du 11/09/2003 relatives à la création de forage.



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. Arnaud VASSE

M. Frédéric PIMBERT

MERCATEL

Plan de situation





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement / Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Franck STRUZYK
03.21.22.99.19
franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le - 2 SEP. 2022

Réf : \\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\MERCATEL-62568\Souterrain\Irrigation\VASSE Arnaud\Prélèvements\03-COURRIER PETIONNAIRE PRLVT PROPRIO.odt

LRAR

Monsieur,

Je vous adresse le récépissé de votre déclaration concernant le prélèvement d'eaux souterraines dans votre forage situé sur le territoire de la commune de MERCATEL.

Cet ouvrage sera en partage avec Monsieur Frédéric PIMBERT pour l'irrigation de vos cultures respectives. Je vous rappelle que vous en restez l'unique responsable et propriétaire.

Je vous rappelle également que parmi les prescriptions générales auxquelles votre ouvrage est soumis (extraits de l'arrêté du 11 septembre 2003 joints avec chaque récépissé), vous êtes tenu :

- d'installer **une plaque d'identification visible à l'extérieur de l'installation**, affichage devant comprendre :
 - le nom du bénéficiaire (M. Arnaud VASSE),
 - la commune où est installé l'ouvrage (MERCATEL),
 - les références de l'autorisation délivrée (récépissé de déclaration n°62-2022-00220 du XX/XX/2022 - reportez la date de signature du récépissé),
 - et le n° BSS identifiant l'installation : BSS004CSJQ/X
- de tenir à jour **un registre d'enregistrement** des volumes d'eau prélevés, des incidents rencontrés, des entretiens réalisés... sur l'ouvrage, comme celui qui vous est proposé en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement


Olivier MAURY

Copie transmise pour information à la chambre agriculture (NT)
PJ: un récépissé + registre de prélèvement

M. Arnaud VASSE
10 rue de Leauwette
62217 MERCATEL





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement/Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Franck STRUZYK
03.21.22.99.19
franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le - 2 SEP. 2022

Réf : \\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\MERCATEL-62568\Souterrain\Irrigation\VASSE Arnaud\Prélèvements\03-COURRIER PETIONNAIRE PRLVT NON PROPRIO.odt

LRAR

Monsieur,

Je vous adresse copie du récépissé de la déclaration concernant le prélèvement d'eaux souterraines dans le forage n° BSS004CSGQ/X situé sur le territoire de la commune de MERCATEL.

Cet ouvrage sera en partage avec Monsieur Arnaud VASSE pour l'irrigation de vos cultures respectives. Je vous rappelle que Monsieur Arnaud VASSE reste l'unique responsable et propriétaire de cet ouvrage.

Nous avons bien pris note de l'abandon de votre dossier de déclaration enregistré sous le numéro 62-2020-00212 pour la réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage sur la commune de BEAURAINS.

Si vous souhaitez à nouveau réaliser votre projet à l'avenir, un nouveau dossier loi sur l'eau devra donc être déposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

Copie transmise pour information à la chambre agriculture (NT)

PJ: un récépissé

M. Frédéric PIMBERT
13 rue de la Mairie
62217 MERCATEL

100, avenue Winston Churchill
CS 10007 62020 ARRAS
Tél : 03 21 21 99 99



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecals



@prefet62



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement/Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Franck STRUZYK
03.21.22.99.19
franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le - 2 SEP. 2022

Réf : \\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\MERCATEL-62568\Souterrain\Irrigation\VASSE Arnaud\Prélèvements\04-COURRIER MAIRIE.odt

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour information, un exemplaire du dossier de déclaration déposé le 30 juin 2022 par Monsieur Arnaud VASSE demeurant 10 rue de Leauwette à MERCATEL (62217), concernant le prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation sur votre commune, conformément à l'article R.214-37 du Code de l'Environnement.

Ce forage sera en partage avec Monsieur Frédéric PIMBERT demeurant 13 rue de la Mairie à MERCATEL (62127), concernant le prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation sur votre commune, conformément à l'article R.214-37 du Code de l'Environnement.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie du récépissé de déclaration délivré par Monsieur le Préfet.

Par la présente, j'en informe également le Président de la CLE du SAGE de la SENSEE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

PJ: un dossier + copie du récépissé de déclaration

**Monsieur Le Maire
Mairie de MERCATEL
28 Place de la Mairie
62217 MERCATEL**





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement/Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Franck STRUZYK
03.21.22.99.19
franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le - 2 SEP. 2022

Réf : \\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\MERCATEL-62568\Souterrain\Irrigation\VASSE Arnaud\Prélèvements\05-COURRIER CLE SENSEE .odt

Monsieur le Président,

Je vous adresse ci-joint pour information, conformément à l'article R.214-37 du Code de l'Environnement relatif à la procédure de déclaration, une copie du récépissé de déclaration délivré à Monsieur Arnaud VASSE, concernant la réalisation de prélèvement d'eaux souterraines dans un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de leurs cultures sur le territoire de la commune de MERCATEL.

Ce forage sera en partage avec Monsieur Frédéric PIMBERT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement


Olivier MAURY

PJ: copie du récépissé de déclaration

**Monsieur le Président de la CLE du SAGE de la SENSEE
SyMEA
30 avenue de Saint-Amand
59300 VALENCIENNES**





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement/Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Franck STRUZYK
03.21.22.99.19
franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le - 2 SEP. 2022

Réf : \\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\MERCATEL-62568\Souterrain\Irrigation\VASSE Arnaud\Prélèvements\06-
COURRIER AGENCE DE L'EAU.odt

Monsieur le Directeur,

Je vous adresse ci-joint pour information, conformément à l'article L.213-11-2 du Code de l'Environnement relatif à la communication par les administrations de l'Etat à l'agence, les documents nécessaires à l'assiette et au contrôle des redevances mentionnées aux articles L.213-10 à L.213-10-12, une copie du récépissé de déclaration délivré à Monsieur Arnaud VASSE, concernant la réalisation de prélèvement d'eaux souterraines dans un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de leurs cultures au moyen d'un forage implanté sur le territoire de la commune de MERCATEL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

PJ: copie du récépissé de déclaration

**Monsieur le Directeur Général de l'Agence
de l'Eau Artois-Picardie
Direction Déléguée Redevances
Service Redevances des Collectivités et
Appui Transversal
200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818
59508 DOUAI Cedex**

